



Les décisions du Bureau en bref

23 mars 2022

Parc naturel régional du Pilat 23 mars 2022

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

.....

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Évaluation et Révision de la Charte a reçu, le 20 janvier 2022, le Secrétaire général de la Préfecture de la Loireafin qu'il présente l'avis d'opportunité de l'État quant au lancement de la révision de la charte. Cet avis favorable exprime quelques points de vigilance, notamment sur la justification de la limite sud du périmètre d'étude dans le cas où les communes ne seraient classées que partiellement (5 communes concernées). Une note d'orientation pour la future charte a été validée par la Commission.
- Le Comité de pilotage Agriculture durable, réuni le 25 janvier 2022, a fait un bilan des actions menées en 2021 : pastoralisme, plantation de haies, PSE sur le Haut-Pilat. Les initiatives pour favoriser une alimentation responsable de chacun des EPCI du Pilat ont été présentées. L'opportunité d'un nouveau Projet agro-écologique et climatique sur la période 2023-2027 a été discutée. Enfin, le Comité a échangé sur l'implication du Pilat en tant que territoire d'études pour le programme de recherche national « Be creative » porté par l'INRAE. Ce programme a pour but de travailler à des solutions pour des agriculteurs souhaitant se rapprocher du « zéro phyto ».
- La sous-commission Agriculture a, dans sa séance du 8 février 2022, lancé une réflexion sur la pertinence de la labélisation du Parc en tant que Organisation Collective de Gestionnaires (OCG) de Haies. Les agriculteurs gestionnaires de haies pourraient y adhérer afin de bénéficier d'une certification de leurs haies au « Label Haie » à un coût moindre.
- La Commission Biodiversité et Eau, le 2 mars 2022, a validé les 5 candidatures reçues à l'appel à projets « Communes engagées pour la nature » du Parc. Les communes candidates sont Saint-Michel-sur-Rhône, Pélussin, Saint-Régis-du-Coin, Chateauneuf et Farnay. Le transfert de la compétence Natura 2000 à la Région à compter du 1^{er} janvier 2023 suscite des inquiétudes. Les moyens prévus pour assurer le financement des postes d'animateur de site Natura 2000 ne seraient plus à la hauteur de ce qu'ils étaient jusqu'à présent.

DEMANDES DE FINANCEMENT

Le Bureau du Parc a validé :

- la modification du plan de financement de la campagne de plantation de haies bocagères et de travaux d'agroforesterie réalisée avec 6 exploitations agricoles du Plateau de Condrieu dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat. Les dépenses sont à présenter en TTC et non en HT.
- la demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de la convention de mise en œuvre de la révision de la charte du Parc pour faire appel à un prestataire. Celui-ci réalisera l'évaluation finale de la Charte actuelle, l'animation des ateliers pour l'écriture de la nouvelle charte et l'élaboration d'une première version du rapport de cette nouvelle Charte.
- la demande de subvention régionale de la Fédération de Pêche de la Loire pour l'acquisition de sondes de température afin d'assurer un suivi plus complet des cours d'eau du Pilat. Il s'agit d'une action « starter » de la stratégie d'adaptation au changement climatique du Pilat en cours de définition.
- la demande de subvention régionale de Saint-Étienne Métropole pour la valorisation muséographique et scénographique du site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la convention avec l'association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC) pour la participation du Pilat à l'action de développement de l'attractivité des Parcs du massif central
- la convention avec l'association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC) pour la mise à disposition de matériel favorisant la pratique de la randonnée par les personnes à mobilité réduite

- le renouvellement de l'adhésion du Parc à « Sylv'Acctes : Des forêts pour demain » pour les années 2022, 2023 et 2024. Cette adhésion permet aux propriétaires publics et privés de forêts de bénéficier de soutien financier pour la mise en œuvre de travaux visant à développer et maintenir la structure irrégulière en hêtraie-sapinière, à irrégulariser et diversifier des peuplement de résineux ou de feuillus.
- le renouvellement de l'abonnement des élus du Parc à « La Pie du Pilat », magazine d'expression citoyenne édité par Les 4 Versants (siège à Pélussin), sous forme d'un abonnement des élus du Parc.
- l'avenant 2022 à la convention de partenariat entre le Parc et le Conservatoire Botanique National du Massif Central.
- l'avenant 2022 à la convention de partenariat entre le Parc et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

INFORMATIONS DIVERSES

- Le comité de pilotage du Plan de Paysage du Pilat se réunira pour la première fois le 28 mars 2022.
- Des communes du plateau de Condrieu ont retrouvé leur classement en zone de montagne. Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier ont été classées en totalité. Echalas, Trèves et Les Haies ont été classées partiellement. 14 exploitations agricoles vont ainsi pouvoir de nouveau bénéficier de l'indemnité compensatrice de handicap naturel.
- Une plantation d'arbres à Farnay, en partenariat avec ASSE Cœur Vert, aura lieu le 14 avril prochain.
- L'inauguration de l'Ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez, suite aux travaux de restauration qu'il a subis, aura lieu le 30 avril prochain à 10h30.
- L'agrément du Parc pour l'accueil de volontaires en service civique a été renouvelé pour 3 ans.



Parc
naturel
régional
du Pilat

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr